

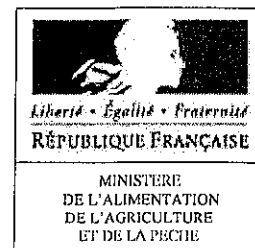
Direction générale  
de l'alimentation

Sous-direction de la  
qualité et de la protection  
des végétaux

Bureau de la  
réglementation et de la  
mise sur le marché des  
intrants

Dossier suivi par : CM

Réf : 2080062CHMI14048



**SBM DEVELOPPEMENT**  
160 route de la Valentine  
BP 90120  
13371 MARSEILLE CEDEX 11  
FRANCE

Paris, le 07 JAN 2015

**Objet : Lettre de décision**

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de changement mineur de composition d'une préparation déjà autorisée, concernant le produit :

**N° Intransit : 2080062 - QDX TRAITEMENT TOTAL BIO PLM**

**AMM n° 2110083**

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

### Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2080062 Nom commercial : QDX TRAITEMENT TOTAL BIO PLM

Produits Phytopharmaceutiques

N° AMM : 2110083

Firme détentrice : SBM DEVELOPPEMENT

Type commercial : Produit de référence

Vu l'avis de l'Anses 2012-1531 du 19 novembre 2014

### Conditions d'emploi

- Attendre le séchage complet de la zone traitée ou des plantes avant leur manipulation.
- Ne pas appliquer en présence d'abeilles.
- Couvrir les aquariums avant usage.
- Ne pas stocker la préparation à plus de 30 °C et moins de 0°C.
- Agiter la préparation avant emploi.

Le changement mineur de composition est autorisé.

### Dénominations commerciales

QDX TRAITEMENT TOTAL BIO PLM,

### Teneur garantie en matière active

0,25 G/L	Pyrethrines
6 G/L	Soufre
0,85 G/L	Sulfate de cuivre tribasique

### Classement

Classement Tox.	N	dangereux pour l'environnement
Classement Tox.	Xi	IRRITANT
Phr. Risque	R43	PEUT ENTRAINER UNE SENSIBILISATION PAR CONTACT AVEC LA PEAU
Phr. Risque	R51/53	TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAINER DES EFFETS NEFASTES À LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE
Phr. Prudence		VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LES CLASSEMENTS ET L'ETIQUETAGE POUR LES CONSEILS DE PRUDENCE

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

07 JAN. 2015

Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON